

Demandez votre
CARTE D'ACCÈS
en déchèteries



> à l'usage des PARTICULIERS
uniquement

Pour plus de renseignements :
01 60 44 40 03

> Qui peut obtenir une carte ?

La carte d'accès en déchèteries est réservée aux particuliers résidant parmi les 166 communes du nord de la Seine et Marne dont la gestion des déchets est assurée par le SMITOM du Nord Seine et Marne.

Une seule carte est attribuée par foyer.

> Qui pourra utiliser cette carte ?

Lors de votre demande, vous pouvez désigner jusqu'à trois personnes (conjoint compris) comme utilisateurs de votre carte. Seules les personnes nommées seront habilitées à l'utiliser.

A tout moment, il vous est possible de modifier ou d'ajouter un utilisateur (toujours dans la limite de trois au maximum) sur simple appel au SMITOM. Les modifications apportées informatiquement sur votre dossier seront effectives dès le lendemain.

Attention : toutes les modifications relatives à votre dossier (noms d'utilisateur, adresse...) sont renseignées par voie électronique et ne nécessitent plus le remplacement de votre carte. Pensez à la conserver.

Questions fréquentes

■ Comment m'est transmise ma carte d'accès ?

Par voie postale, à l'adresse indiquée dans votre demande.

■ Dois-je refaire ma carte d'accès chaque année ?

Non, votre carte est valable tant que vous résidez sur le territoire du SMITOM du Nord Seine et Marne.

■ Que me permet cette carte d'accès ?

Cette carte vous permet un dépôt annuel gratuit de 18m³ de déchets sur l'ensemble du réseau de déchèteries à raison d'un dépôt maximal de 4m³ de déchets par jour.

■ Que faire en cas de perte de votre carte d'accès ?

Si vous venez à égarer votre carte d'accès, il vous faudra alors nous adresser une demande de renouvellement de votre carte par courrier, en y joignant un chèque de 10 euros à l'ordre du trésor public.



Chemin de la Croix Gillet
77122 MONTHYON
Tél. : 01 60 44 40 03
Fax : 01 60 44 40 05
contact@smitom-nord77.fr